



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 71663

Texte de la question

Mme Françoise Guégot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'état de la formation actuelle de masso-kinésithérapie. Aujourd'hui, l'entrée en institut de formation en masso-kinésithérapie est issue d'une sélection qui diffère selon les villes, après une première année de médecine pour certains, de STAPS pour d'autres, voire parfois par concours privés. Cette formation, dont le programme n'a pas été révisé depuis 1989, et qui s'effectue en 4 ans d'études, est reconnue simplement en bac + 2, sans équivalence universitaire. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour parvenir à une reconnaissance plus juste pour ces étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71663

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1580

Question retirée le : 23 février 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)